

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 174

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Kamardine, M. Pauget,
M. Meyer Habib, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Portier, M. Viry, Mme D'Intorni, M. Breton,
M. Habert-Dassault, Mme Anthoine, M. Boucard et Mme Corneloup

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 77, insérer l'alinéa suivant :

« De plus, l'accent sera mis sur la formation relative à la prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales, afin d'acquérir ou de développer les savoir-faire en matière de prévention de la récidive et de réinsertion sociale et familiale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte prévoit une accentuation de la formation initiale et continue des métiers pénitentiaires afin de répondre à la diversification croissante de leurs missions.

Les délits et crimes en matière de violences familiales et conjugales ne cessent de progresser depuis 2 ans.

Dans ce contexte, les personnels de l'administration pénitentiaire sont appelés à jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des auteurs de violences intrafamiliales.

Parmi les missions des personnels pénitentiaires figurent la réinsertion.

Il apparait donc nécessaire de prévoir que leur formation inclue un volet dédié à la prise en charge des auteurs de violences intrafamiliales, afin qu'ils puissent acquérir et développer les savoir-faire en matière de prévention de la récidive et de ré-insertion sociale et familiale.

Tel est l'objet du présent amendement.